



#Prix5continents



Le règlement

Article 1

Le Prix des cinq continents de la Francophonie a pour objectif de mettre en lumière des talents littéraires reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq continents. Il consacre **un texte de fiction narratif (roman, récit, nouvelles) écrit en français** et est décerné annuellement.

Article 2

Seuls les éditeurs sont habilités à présenter des **candidatures, limitées à trois titres** au maximum, sur la plateforme <http://litterature.francophonie.org/>. Une fois leur(s) candidature(s) déposée(s) en ligne, quatorze exemplaires par titre seront à envoyer par voie postale (cf. Article 5). Les auteurs ne peuvent faire directement acte de candidature.

Article 3

Le Prix des cinq continents de la Francophonie dispose de **six comités de lecture**, répartis au sein de l'espace francophone et chargés de la présélection des œuvres proposées. Pour la protection des droits d'auteur des ouvrages version numérique, les comités et leurs lecteurs s'engagent sur la plateforme d'inscription à ne pas diffuser les livres. Ces comités travaillent de manière indépendante les uns des autres et déterminent, ensemble, les dix ouvrages qui seront soumis à l'appréciation du jury international. **La liste des dix ouvrages est officiellement publiée et communiquée à la presse sur le site www.francophonie.org.**

Article 4

Peuvent concourir **les textes narratifs de fiction publiés entre le 1^{er} mai 2022 et le 30 juin 2023**. Ils seront **réceptionnés jusqu'au 31 juillet 2023**. Le résultat de la présélection sera annoncé fin novembre 2023. Le jury délibérera fin février / début mars 2024 ; les résultats de la première et de la seconde sélection seront **communiqués sur le site www.francophonie.org**. Le prix sera remis officiellement aux lauréats dans le cadre des festivités de la Journée de la Francophonie (20 mars 2024).

Article 5

Quatorze exemplaires des ouvrages portés candidats seront à adresser à :
ADARYS (OIF-PRIX DES CINQ CONTINENTS DE LA FRANCOPHONIE)
7 Avenue Ferdinand de Lesseps, 91420 Morangis
Tél : (33) 1 58 42 73 80 / courriel : adarys.adarys@gmail.com

Une version numérique sur la plateforme de dépôt de dossier : en version .pdf est demandée et la version epub serait appréciée. Cette plateforme est à l'usage exclusif des comités de lecture.

Article 6

Le jury international, composé d'écrivains et de personnalités du monde littéraire, est désigné par l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il détermine, parmi les dix ouvrages présélectionnés, les textes primés. A compter de l'édition 2020, le jury distingue systématiquement une mention spéciale. Sa décision est irrévocable.

Article 7

Le ou la lauréat(e) du Prix des cinq continents de la Francophonie reçoit une dotation d'un montant de **quinze mille euros** et le ou la lauréat(e) de la Mention spéciale du jury reçoit **cinq mille euros**.

Les auteur(e)s lauréats sont membres du jury des Prix des cinq continents et du Jeune Ecrivain pour l'année suivante.

L'OIF s'engage, en outre, **à faire la promotion des œuvres primées et de leurs auteurs** jusqu'à l'édition suivante du Prix.

Article 8

Lors de sa commercialisation, l'éditeur s'engage, pour sa part, **à faire mention du Prix des cinq continents de la Francophonie, sur un bandeau rouge apposé**, sur chaque exemplaire des œuvres primées, comme **sur tout support promotionnel**, ainsi qu'**à faciliter une coédition des ouvrages primés avec d'autres éditeurs ou à étudier favorablement la cession de droits pour permettre une édition à coûts réduits dans les pays du Sud de l'espace francophone.**

Pour toute question, contacter l'Organisation internationale de la Francophonie

Direction de la langue française et de la diversité des cultures francophones

Prix des cinq continents de la Francophonie

Mmes Claudia PIETRI et Audrey THOMAS-RATINIER

19-21 avenue Bosquet 75007 Paris

Courriel : 5continents@francophonie.org